

CONVENTION COLLECTIVE

Un accord fragile

La convention collective nationale du 31 octobre 1951, qui concerne près de 4 000 professionnels médico-sociaux à La Réunion, fait l'objet d'après négociations depuis deux ans entre les syndicats de personnels et la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne. Réaction du représentant des patrons Antoine Dubout, à l'occasion de sa visite à Saint-Pierre, trois jours après avoir obtenu la signature de la CFE-CGC et de la CFDT.

Après deux ans, les négociations entre la fédération (Fehap) que vous présidez et les organisations syndicales, au sujet de la convention collective nationale du 31 octobre 1951*, viennent de connaître une avancée majeure avec la signature, vendredi, de la CFDT et de la CFE-CGC. Etes-vous satisfait ?

Il y a deux ans et demi, pour des raisons de difficultés financières des établissements – le nombre de ceux qui déposent le bilan augmente de manière considérable –, nous avons décidé de réviser la convention collective. Au bout d'un an, nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord (probablement en partie parce que la période n'est pas très favorable, compte tenu du fait qu'on est en train de redéfinir la représentativité des syndicats). Au bout d'un an, donc, la CFDT s'est retirée de la négociation. Nous avons alors décidé une dénonciation de la convention collective. Pas de la convention dans sa totalité mais d'un petit nombre d'articles.

Une quinzaine, c'est cela ? Une quinzaine, dont certains correspondaient à un mode de fonctionnement d'après-guerre et qui, selon nous, pouvaient être remis en cause sans pour autant remettre en cause ce qui fait la valeur de notre convention collective. La dénonçant, nous avions quinze mois pour la renégocier. Nous avons avancé et puis FO a refusé de signer. Pour en sortir, nous avons alors décidé de prendre une recommandation patronale, susceptible de s'imposer, sous réserve qu'elle soit agréée par la mi-

nistre (Marisol Touraine, ndlr). – Ce qui n'a pas été le cas.

Pour l'instant, on ne le sait pas. La ministre nous a demandé de poursuivre la négociation, en suggérant qu'un médiateur soit nommé, ce que nous avons accepté. Nous avons donc eu quinze jours - trois semaines d'intenses négociations. La CFDT est revenue et nous avons proposé un avenant à la convention collective, avec une satisfaction importante puisque deux syndicats, la CGC et la CFDT, ont accepté de signer vendredi dernier.

« Responsabilité considérable »

– Et maintenant ?

Les autres syndicats (CFTC, CGT et FO, Ndlr) ont quinze jours pour se prononcer. Soit un autre syndicat accepte de signer auquel cas, il n'y a plus de problème ; soit les trois syndicats s'opposent, auquel cas c'est la recommandation patronale qui s'imposera – mais elle est beaucoup plus défavorable pour les salariés ; soit au moins un des trois syndicats ne s'oppose pas et auquel cas, c'est l'avenant qui s'appliquera.

A ce jour, la signature de la CFDT et de la CGC ne suffit donc pas à régler le problème.

Elle est un point considérable mais elle ne suffit pas. Je le dis : ceux qui s'opposeraient prendraient une responsabilité terrible vis-à-vis des salariés, compte tenu des conséquences que cela aurait. Je ne le souhaite absolument pas. Et si la recommandation patronale n'est pas agréée par la ministre,



Antoine Dubout, président de la Fehap, a participé hier à l'inauguration de l'Ehpad de la Ravine-Blanche. (Photo DR)

ce sera le code du travail qui s'appliquera et alors là, ce sera encore plus dramatique.

Les négociations ont été très dures, avec une trentaine de réunions où chacun campait sur ses positions.

C'est totalement faux ! Il y a eu plus de trente réunions, sans compter les tête-à-tête. Les syndicats y ont assisté, tous les points ont été analysés et il y a eu des avancées. Dire qu'on a campé sur nos positions : non. Là où effectivement il y a eu, de la part de la Fehap, une position ferme, c'est sur le délai de la négociation. Ce point était non négociable, sinon nous aurions connu ce qui s'est passé pour la convention collective nationale de 66 pour laquelle la négociation a duré huit ans et demi, pour arriver fin 2011 à ce qu'on ne touche à rien.

L'intersyndicale a déposé un préavis de grève pour jeudi. Quel message avez-vous à lui faire passer ?

Je n'ai aucune leçon à donner aux syndicats, chacun est dans son rôle. Ce dont je suis certain par contre, c'est qu'il faut que les salariés, et donc leurs représentants, analysent bien l'avenant qui est proposé à la signature, au-delà de toute posture politique. Nous avons conservé l'essentiel de la valeur et de l'esprit de cette convention. Les organisations syndicales auraient une responsabilité considérable en remettant les salariés dans le code du travail – ce que je ne peux pas considérer – ou dans la recommandation patronale.

Entretien Thomas ARCENS

(* La convention collective concerne, au niveau national, 200 000 salariés, dont 8 000 médecins.

« On y laisse des plumes »

Il va falloir refaire les banderoles. Trois des cinq syndicats engagés dans la bataille prendront part à la grève nationale prévue jeudi, la CFDT et la CFE-CGC ayant choisi de signer l'avenant proposé par la Fehap dans le cadre des négociations sur la convention collective du 31 octobre 1951 (CCN51).

Dans un communiqué, la CFDT a expliqué avoir choisi de « préserver des garanties collectives pour les salariés, supérieures à celles de la recommandation patronale ». Elle estime avoir « pris ses

responsabilités face au risque représenté par l'agrément par la ministre de la Santé de la recommandation patronale » qui « porte atteinte de façon inacceptable aux droits des salariés et au dialogue social national ».

Cette décision, Jean-Fabrice Valmy a du mal à l'accepter. « Certes, l'avenant est beaucoup plus avantageux pour nous que la recommandation, mais on y laisse des plumes quand même », estime le référent régional CCN51 du syndicat CFDT santé-services sociaux. « A La Réunion, nous

CFDT, avons voté contre cette signature mais vous savez, tout se décide au niveau national. »

La CGTR, elle, participera bien à la grève jeudi. Son délégué Max Banon, également présent hier à l'inauguration de l'Ehpad, a réaffirmé l'opposition de son syndicat à la signature : « On entend des discours selon lesquels il faut développer les services à la personne, mais il faut une convention collective qui prenne véritablement en compte ces métiers. Parce que si on commence à couper som-

bre dans les avenants qui protègent les salariés, on aura des services à la personne au rabais. »

Pour Benjamin Virapin, président départemental de la CFTC Santé-sociaux, la signature de la CFDT et de la CFE-CGC n'est rien d'autre qu'un acte « de haute trahison » et les salariés, « déjà exploités » « vont y laisser des plumes ». « Nous, nous ne bougerons pas, nous ne signerons jamais cet accord », a assuré celui qui est aussi conseiller national du syndicat.

T.A.

90 lits de plus

Inauguré hier matin, l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (Ehpad) de Ravine-Blanche compte 90 lits et 15 places de jour pour les personnes atteintes d'Alzheimer. Il est le troisième volet du pôle gérontologique Roger-André qui compte également deux résidences pour personnes âgées (Les Oliviers à Bois d'Olives avec 27 logements et Moza à Ravine-Blanche avec 27 appartements) et deux autres Ehpad (Bois d'Olives avec 90 lits et 15 places d'accueil de jour et L'Entre-Deux avec 80 lits). Un projet né en 2005 qui s'inscrit

dans une opération d'extension et de délocalisation de la maison de retraite « Les Pétales » créée en 1982 à Bois d'Olives.

L'Ehpad de Ravine-Blanche a ouvert ses portes le 1^{er} juin dernier après deux ans de travaux. Coût de l'opération : 13,7 millions d'euros. Le bâtiment de trois étages est organisé par unités fonctionnelles : locaux administratifs, de restauration, d'activités médicales, d'animation, six unités pour l'hébergement ainsi que des locaux conçus pour accueillir ultérieurement un pôle d'activité et de soins adaptés.

Il propose outre des prestations hôtelières, une prise en charge médicale avec la présence d'un médecin coordonnateur, d'un cadre de santé et de personnels soignants. Des activités thérapeutiques et de loisirs sont également proposées.

« Après avoir donné à nos résidents des lieux d'hébergement décents et dotés du confort matériel qui leur est dû, la Fondation doit veiller à la qualité de leur vie quotidienne en créant des animations, en prenant soin, au-delà de leurs maladies chroniques, de leur apparence, en maintenant autant

que possible le lien familial et, à défaut ou en complément, en motivant et formant des bénévoles », a indiqué Jean-Louis Carrère, président de la Fondation Père Favron qui gère l'établissement.

L'Ehpad relève de la compétence conjointe de l'Etat et du conseil général. Soulignant que ces établissements sont « des lieux conviviaux où la vie retrouve tout son sens », Nassimah Dindar a rappelé que la politique de la collectivité qu'elle préside « est et reste le maintien à domicile des personnes âgées ».

ASSOCIATION MED'OCEAN

Un colloque sur l'indépendance médicale

L'indépendance médicale sous toutes ses formes – vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique, des autorités, des patients – est au centre d'un colloque, samedi prochain à Saint-Denis.

« On est en train de faire quelque chose de complètement exceptionnel. » Le Dr Philippe de Chazournes, président de l'association Med'océan, n'en revient toujours pas : pour cette « première Journée internationale de l'indépendance médicale », qu'il organise samedi prochain à Saint-Denis (*), il a réussi à s'attirer la présence d'intervenants aussi éminents que le président de la Haute autorité de santé (HAS), le Pr Jean-Luc Harousseau, le rédacteur en chef de Prescrire (mensuel financé uniquement par ses abonnés, sans subvention ni publicité), le Dr Bruno Toussaint, des responsables du Formindep (association pour une formation et une information médicales indépendantes), les Dr Philippe Foucras et Louis-Audrien Delarue, ou encore le président de la Société française de thérapie du généraliste, le Dr Antoine de Beco.

D'autres participants s'exprimeront par visioconférence depuis l'Australie, comme une responsable de la National prescribing service (équivalent australien de la HAS) et une pharmacienne d'origine française, chercheuse à l'université d'Australie du Sud.

Parmi les intervenants locaux figurent la directrice de

l'Agence régionale de santé, le président du Conseil départemental de l'ordre des médecins, des responsables de la Caisse générale de sécurité sociale, le président de la Mutualité, une anthropologue, une professeure de droit à l'Université de La Réunion, un philosophe, etc.

Tout ce monde pour une manifestation qui « n'aurait jamais lieu à Paris », estime le Dr de Chazournes. Pour lui, il était en effet « inconcevable » d'espérer réunir là-bas le Dr Delarue et le président de la HAS : il y a un an, ce médecin généraliste d'Angoulême avait mis en évidence des conflits d'intérêt de la HAS dans certaines de ses recommandations, contraignant celle-ci à les retirer. Mais le président de Med'océan a pu compter sur le « climat de respect » qu'il dit avoir trouvé, au niveau national, lors de ses précédentes interventions, notamment lorsqu'il a remis en cause la politique de vaccination contre le cancer du col de l'utérus.

Le colloque – ouvert à tous – se penchera sur l'indépendance médicale sous ses divers aspects : vis à vis du patient, des autorités, de l'industrie pharmaceutique. « Ce ne sera pas polémique mais constructif », assure le Dr de Chazournes.

S'il se flatte d'être parvenu à monter la manifestation avec un « budget zéro », chaque intervenant extérieur payant son déplacement, le président de Med'océan regrette toutefois qu'aucune institution n'ait, à ce jour, financé le « cocktail de l'indépendance », qui clôturera la journée. Il « ne comprend pas » non plus que le CHU de La Réunion « ne s'implique pas ».

H.S.

(* Samedi 1^{er} décembre, amphithéâtre Elie au campus du Moufia, de 9h00 à 19h00. Entrée libre et gratuite. Le colloque sera précédé, vendredi, par une conférence de Bruno Toussaint à l'amphithéâtre Thérésien-Cadet, de 16h30 à 19h00.



Le Dr Philippe de Chazournes.

En bref

■ Etudes de santé

Portes ouvertes

Les instituts d'études en santé (IES) du CHU de La Réunion organisent deux journées portes ouvertes, de 8h30 à 16h00 : aujourd'hui à Saint-Pierre et jeudi 6 décembre à Bellepierre. Ces journées s'adressent surtout aux lycées en 1^{ère} et terminale souhaitant se renseigner sur les formations dispensées dans ces IES. Les visiteurs suivront un circuit débutant par une présentation des filières de formation : infirmières, aide-soignantes, auxiliaires de puériculture, spécialités infirmières, masseurs-kinésithérapeutes, ambulanciers, sages-femmes.

■ Sida

Journée mondiale

A l'occasion de la journée mondiale contre le sida, les associations Rive et ARPS organisent des actions de prévention et sensibilisation toute cette semaine. Rive propose un dépistage anonyme et gratuit mercredi 28 novembre, de 9h00 à 17h00 dans le haut de la rue Maréchal-Leclerc à Saint-Denis (et non plus devant la Poste). Elle organise, samedi à 15h à la cathédrale, un « temps spirituel » avec le Groupe de dialogue interreligieux, et un concert classique le soir au Teat Champ-Fleuri. Renseignements au 0262 20 28 56. De son côté, l'ARPS tiendra un stand de prévention mercredi au Jardin de l'Etat, samedi après-midi sur la plage de l'Ermitage et samedi soir au marché nocturne de Saint-Denis. Dans ses locaux dionysiens, l'association élargit aussi ses permanences de Trod (test rapide d'orientation diagnostique du sida). Renseignements au 0262 21 88 77.